

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2026

---

RENFORCER LA PÉNALISATION DE L'ORGANISATION DE RAVE-PARTIES - (N° 1133)

Adopté

N° CL33

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Saint-Paul, rapporteure

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« préfet du »

les mots :

« représentant de l'État dans le ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.